



[www.mairie-gassin.fr](http://www.mairie-gassin.fr)

**FINANCES**

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

[comptabilite@mairie-gassin.fr](mailto:comptabilite@mairie-gassin.fr)

-----

OFFICE TOURISME DE GASSIN  
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE DU COMPTE  
FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

L'office de tourisme de Gassin, créé en 2016, est un service public à caractère administratif, doté d'une autonomie financière. Il dispose d'un conseil d'exploitation.

L'ensemble des décisions d'allocation de moyens est voté par le Conseil Municipal. Le budget de cet établissement est un budget annexe du budget principal de la Ville.

La collectivité participe à l'expérimentation du compte financier unique ou « CFU ». Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion.

A présent avec le CFU, la collectivité et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « compte financier unique », il présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire. La confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui facilite le travail des services, grâce à ce dernier, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu.

Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Ce qui ne change pas avec le CFU :

L'objectif du compte financier unique est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024.

## 1 – Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Les objectifs de ce service sont de promouvoir la destination Gassin, d'informer le public, à l'échelon local, régional et national, et d'organiser des actions de développement touristique sur le territoire communal, en partenariat avec toutes les institutions locales et régionales.

L'office a obtenu son classement en catégorie 1 et la commune de Gassin a obtenu son classement en commune touristique et a été classée en station de tourisme. Les bureaux de l'office, ainsi que les espaces dédiés à l'accueil du public sont dans un bâtiment construit à cet effet à l'entrée du village. Ces aménagements et le développement des animations liées au Tourisme ont engendré des efforts, tant en fonctionnement qu'en investissement du personnel.

## 2- résultats globaux de l'exercice se présentent comme suit :

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget annexe de l'office de tourisme fait apparaître un résultat global excédentaire de **93 050,46 €** se décomposant comme suit :

Recettes	312 462,62 €
Dépenses	244 415,64 €
Clôture exercice	68 046,98 €
Résultat reporté 2023	25 003,48 €
	-----
Excédent de fonctionnement :	93 050,46 €

## 3- Ressources et charges des sections de fonctionnement

	<b>RECETTES</b>	Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges		
70	Produits des services du domaine	3 000,00	2 169,47
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, participations	310 000,00	310 000,00
75	autres produits d'activité	5,00	0,56
77	Produits exceptionnels		292,59
022	Excédent de fonctionnement reporté	25 003,48	
		<b>338 008,48</b>	<b>312 462,62</b>

	<b>DEPENSES</b>	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	52 390,00	24 528,67
012	Charges personnel	282 250,00	218 880,33
014	Atténuation produits		
65	Autres charges gestion courante	3 368,48	1 006,64
		<b>338 008,48</b>	<b>244 415,64</b>

## 4- Evolution

### Dépenses de fonctionnement 2020-2024

		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	10 663,23	14 455,22	22 908,50	28 738,42	24 528,67
<b>012</b>	Charges personnel	174 358,84	178 138,88	168 621,81	214 605,01	218 880,33
<b>014</b>	Atténuation produits					
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	396,43	433,78	396,25	654,40	1 006,64
	<b>TOTAL</b>	<b>185 418,50</b>	<b>193 027,88</b>	<b>191 926,56</b>	<b>243 997,83</b>	<b>244 415,64</b>

Les dépenses de fonctionnement sont pratiquement identiques de 0,17 % par rapport à celles de 2023 passant de 243 997,83 à 244 415,64 **soit + 417,81 €**.

Cette augmentation est principalement due aux charges de personnel, passant de 243 997,83 € à 244 415,64 € correspondant aux avancements d'échelon des agents.

L'augmentation des charges à caractère général s'explique par la reprise et l'accroissement des animations liés au tourisme, la maintenance des outils et matériel mise à disposition par la commune et les adhésions aux fédérations touristes.

#### Recette de fonctionnement 2020-2024

		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>013</b>	Rembours. sur rémunération			300,00		
<b>70</b>	Produits de service	1 239,40	999,55	3 898,48	3 252,99	2 169,47
<b>74</b>	Subvention communale	186 851,00	209 559,00	203 000,00	213 000,00	310 000,00
<b>75</b>	Produits divers gest cour (PAS)		1,07	2,10	0,73	0,56
<b>77</b>	Produits exceptionnels	0,97				292,59
	<b>TOTAL</b>	<b>188 091,37</b>	<b>210 559,62</b>	<b>207 200,58</b>	<b>216 253,72</b>	<b>312 462,62</b>

Les recettes ont augmenté de 44,49 % par rapport à celles de 2023 passant de 216 253,72 € à 312 462,62 € soit + **96 208,90 €**.

Cette augmentation est due principalement à la subvention plus importante de la commune. En effet, cette subvention s'ajuste selon le résultat reporté N -1 et les besoins.

La diminution des recettes au chapitre 70 concerne la régie pour l'encaissement des produits de la vente de service (billetteries, animations, visites, expositions) et de produits (livres, cartes postales, mugs etc.).

Résultat de clôtures antérieurs :

		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	Excédent	19 941,91	37 473,65	52 747,59	25 003,48	93 050,46

Pour lui permettre d'assurer pleinement l'ensemble de ses missions, la Commune de Gassin attribue au Budget annexe de l'office de tourisme une subvention annuelle d'équilibre.

Le budget de l'office de tourisme de Gassin n'a pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.

L'office de tourisme bénéficie également du support régulier des services de la Commune de Gassin pour l'exercice de ses missions.

La commune met à disposition :

- Des locaux appartenant à la commune :
  - Le bâtiment à l'entrée du village équipé en meuble et matériel informatique
  - Des locaux servant de réserve
  - La prise en charge des frais d'eau et d'énergie
- un véhicule électrique pour les déplacements
- les prestations et contours ponctuels relatifs à la gestion du courrier (Dépôt et retrait courrier (interne, externe), affranchissements des courriers.

le montant des charges supportées par la commune de Gassin est estimé pour l'année 2024 à **39 501 €**, se décomposant comme suit :

Charges caractère général	18 842,00
Mise à disposition locaux	18 775,00
Mise à disposition véhicule	1 884,00
<b>TOTAL</b>	<b>39 501,00</b>